

## COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 11 DECEMBRE 2013

Le Conseil municipal de GRAY LA VILLE s'est réuni le mercredi 11 décembre 2013 à 20h30 sous la présidence du Maire Yvan GUIGNOT, en vertu d'une convocation du 3 décembre 2013.

**Absents excusés :** Sandrine BILLOTET (pouvoir à Yvan GUIGNOT, Danièle TARTRAT (pouvoir à Colette CHAPUIS) Corinne BLAISE.

**Absents ni excusés ni représentés :** Bruno DIETRE et Eudes POULNOT

**Secrétaire de séance :** Mireille KAMMERLOCHER.

**Administration :** Françoise VAUCHEY

Le compte-rendu de la séance du 18 novembre 2013 est adopté à l'unanimité.

**EXTENSION de RESEAUX CHEMIN du TROUHOT :** plusieurs permis de construire ont été déposés dans ce secteur. Il est nécessaire de décider une extension de réseaux par le Syndicat intercommunal d'énergie du département.

Une extension du réseau filaire de télécommunication sera donc réalisée en coordination avec l'extension du réseau de distribution publique d'électricité. Le Conseil municipal décide à l'unanimité de demander au S.I.E.D la réalisation de ces travaux dont le montant s'élève à 18 200 € à charge de la Commune après déduction des participations.

### **ECLAIRAGE PUBLIC:**

L'installation communale d'éclairage public a été remplacée cet été afin de générer des économies d'énergie rue de la Liberté. Un nouveau secteur, l'avenue Pierre CURIE bénéficiera de la même optimisation courant 2014 ; les crédits seront ouverts au budget primitif.

### **CONVENTION GrDF pour MISE en PLACE de COMPTEURS COMMUNICANTS :**

Une convention doit être signée entre la Commune et GrDF pour l'installation de compteurs communicants chez les particuliers, ce qui permettra aux consommateurs de payer au vu de leur consommation réelle et non plus sur la base d'une estimation. Le Conseil municipal y est favorable et il autorise le Maire à signer cette convention à intervenir entre la Commune et GrDF.

### **QUESTIONS DIVERSES :**

- **Ecritures comptables :** en raison d'un décalage depuis le premier paiement initial de l'attribution de compensation à la Communauté de Communes Val de GRAY, il est nécessaire d'ouvrir des crédits d'un montant de 8 000 € pour permettre de solder l'année 2013. Décision prise à l'unanimité ; il est décidé également afin de permettre la réintégration des frais d'études « diagnostic accessibilité des personnes à mobilité réduite » aux comptes d'immobilisation correspondant aux travaux réalisés préconisés dans ces diagnostics d'ouvrir les crédits correspondants aux articles « travaux à l'école et travaux de voirie ».

### Pour information :

La cérémonie des vœux à la population se déroulera

Dimanche 5 janvier 2014 à 11 H salle polyvalente.

Le Maire, Yvan GUIGNOT